

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-82

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **9**
votants : **10**

OBJET :
ACQUISITION FONCIERE – AL309 AL310 AL338 AL434

Date de convocation du Conseil : **04 décembre 2024**
Affichée le : **04 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le : **12 décembre 2024**
Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, MEYNARD Amélie.
Mrs BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, OVIDE Arnaud,
POTY Michel, REREAU Damien.

Mr ATTAL Frédéric, absent, donne pouvoir à Mr Arnaud OVIDE.

Excusés : Mme HALLER Sandrine.

Absente : Mme TYBULE Marie-José.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 13 juin 2023, une délibération avait été prise pour acquérir un ensemble de parcelle, soit : AL309 AL310 AL338 AL434 AM82 AM156 AM157 AM159 AM167 AM169 soit une surface de 19.262 ca.

Le notaire en charge du dossier, Office Notarial de l'Estuaire, demande que la délibération soit modifiée pour faire apparaître seulement les parcelles que la commune souhaite acquérir, soit :

- AL309 AL310 AL338 AL434 pour un montant de 326,48 €.

À cela s'ajoute les frais de vente estimé au maximum de 350 €.

M. Le Maire rappelle que l'ensemble de ces parcelles jouxte une réserve foncière boisée, propriété de la collectivité. L'objectif de cette acquisition est la préservation du massif forestier communal et la gestion de nouvelles essences.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification ci-dessus qui annule et remplace la délibération n° 2023-53, et autorise M. Le Maire à accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de ce projet et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour copie conforme
Le **12 décembre 2024**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :

La secrétaire de séance
Amélie MEYNARD



Le Maire
Arnaud OVIDE

